

Motion de MM. Gérard Deshusses, Jacques François, Bernard Lescaze, Didier Bonny, Alain Marquet et Mme Liliane Johner: «Adhésion de la Ville de Genève à Actares».

(renvoyée à la commission des finances par le Conseil municipal
lors de la séance du 25 mai 2002)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Ville de Genève a adhéré aux principes du développement durable par l'adoption d'un Agenda 21;
- que la Ville de Genève, comme toute collectivité publique, doit se montrer attentive à l'évolution en termes de développement durable des entreprises avec lesquelles elle se trouve en lien;
- que la Ville de Genève, pour les mêmes raisons, se doit d'exiger une transparence en matière de développement durable de la part des entreprises avec lesquelles elle est amenée à traiter, par le biais de rapports annuels notamment, portant sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux;
- que la Ville de Genève se trouve être actionnaire à divers titres (y compris comme employeur cotisant à une caisse de retraite détentrice d'actions) et qu'en la matière elle doit montrer qu'elle défend le principe même d'une économie durable, c'est-à-dire une économie qui n'est pas une fin en soi, mais qui se tient au service des hommes, dans une relation respectueuse des environnements sociaux et écologiques;
- qu'Actares, Actionnariat pour une économie durable, est une association neutre et apolitique, constituée de personnes physiques et morales, détentrices ou non d'actions, qui s'est fixé pour but d'encourager la participation active des actionnaires directs ou indirects dans la gestion des sociétés dont ils possèdent des actions et d'encourager la présence de la société civile au sein des associations de défense des droits des actionnaires;
- qu'Actares développe un travail en réseau avec les milieux associatifs, universitaires, économiques et financiers, tant suisses qu'européens, et que la Ville de Genève pourrait en tirer profit en cas d'adhésion à cette association;
- qu'une adhésion de la Ville de Genève à Actares permettrait de faciliter la diffusion de la réflexion à conduire en matière de développement économique durable;
- que pareille démarche a déjà été effectuée par d'autres collectivités publiques telles que la Ville de Lausanne,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'entreprendre les démarches nécessaires en vue de l'adhésion de la Ville de Genève, en tant que collectivité publique représentée par le Conseil administratif, à l'association Actares.